

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 14 juin 2021 à 19 h 30* au Centre communautaire au 44, rue Maurault Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Est absent le conseiller Steeve Desmarais, absence motivée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 39

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-204

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;

LÉGISLATION

06. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 221-2021 règlement modifiant le règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle relativement au projet de loi 67
07. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 223-2021 règlement modifiant le règlement no. 214-2020 afin d'ajouter la location du lot no. 5 743 790

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. PAIEMENT RETENUE DOSSIER GLISSEMENT DE TERRAIN – Excavation Tourigny inc.
09. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Autorisation de paiement de la facture

VOIRIE MUNICIPALE

10. BALAYAGE DE RUES – Autorisation de paiement
11. DOS D'ÂNE – Autorisation de paiement Groupe 132
12. RAPIÉÇAGE DE RUES – Octroi de contrat
13. AUTORISATION DE PAIEMENT – PERCEUSE BOSCH

HYGIÈNE DU MILIEU

14. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT – Virement au FGA EOP
15. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

16. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement pour le partenariat du service des prises de sang
17. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Service des prises de sang
18. Mandat Pierre Pépin, arpenteur-géomètre – description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 222-2021 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 afin d'interdire les maisons mobiles dans les différentes zones de la Municipalité à l'exception des zones agricoles ;
20. AVIS DE MOTION – Règlement 224-2021 pour les permis
21. SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION À INTERVENIR AVEC AGRISIDMA INC. RELATIVEMENT AU LOT 5 744 512, AU LOT 5 744 518, AU LOT 5 744 519, AU LOT 5 744 521 ET AU LOT 5744 523 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE NICOLET ÉTANT UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC ABANDONNÉ ET CÉDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ AU TERME DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-04-067 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREVILLE, EN DATE DU DIX AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT
22. SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION À INTERVENIR AVEC MATHIEU LEFEBVRE RELATIVEMENT AU LOT 5 744 516 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE NICOLET ÉTANT UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC ABANDONNÉ ET CÉDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ AU TERME DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-04-067 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREVILLE, EN DATE DU DIX AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT
23. RÉSOLUTION D'INTENTION – Aide financière à l'entreprise Métro Rouillard et Frères
24. HÔTEL TRAVERSY - Autorisation de paiement Therrien Couture
25. ABROGATION RÉSOLUTION 2020-04-271 – PARC INDUSTRIEL- Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de Pierreville
26. PARC INDUSTRIEL- Mandater les signataires pour une entente entre monsieur Sylvain Allard et la Municipalité de Pierreville
27. ABROGATION RÉSOLUTION 2021-05-194 – Prolongation de délai de construction dans le parc industriel pour l'entreprise TCF Express, matricule 5905 63 6419
28. PARC INDUSTRIEL – Prolongation de délai de construction Entreprise TCF Express dans le parc industriel matricule 5905 63 6419
29. AUTORISATION PAIEMENT MATREC GFL ENVIRONNEMENT INC. – Transport matériaux secs propriétaire du matricule 5307 91 2875 chemin Niquet
30. DEMANDE D'OFFICIALIZATION À LA TOPONYMIE- nom de la rue PLAMONDON - Toponymie
31. DOSSIER JOANIE CHAMPAGNE – Demande d'aide financière haie de cèdres

LOISIRS ET CULTURE

32. RAMPE DE MISE À L'EAU – Embauche d'un surveillant
33. OPÉRATEUR DE PORTE CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement Côté Fleury
34. AUTORISER D'ACHAT ET DE PAIEMENT – Cuisinière salle des six
35. LIGUE DE SOCCER 2021 – Inscription à la ligue – Autorisation de paiement
36. FÊTE NATIONALE- Services techniques SPECTECH INC. Autorisation de signature et de paiement – Feux d'artifice
37. PUBLICITÉ JOURNAL L'ANNONCEUR – Fête de la Saint-Jean-Baptiste
38. CHEVALIER DE COLOMB – Demande d'aide financière
39. FADOQ – Demande d'aide financière
40. ACQUISITION DE TERRAIN BORD DE L'EAU- Changement de notaire-mandat
41. LETTRE DE REMERCIEMENT – Métro Rouillard et Frères pour parasols bord de l'eau
42. AUTORISATION DE PAIEMENT – Doucet Turcotte architecte carnet de santé
43. ASSURANCE RESPONSABILITÉ – Ajout pour skate parc secteur Notre-Dame

44. Affaires diverses ;
45. Documents déposés ;
46. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
47. Période de questions ;
48. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Cet item est reporté à la prochaine séance du conseil.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-205

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
 Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juin

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8185	Conseil des Abénakis D'Odanak - Cotisation écocentre 2021	15 487.50 \$
2	8186	Pierre Pépin, Arpenteur - Plan de propriété du trottoir rue Georges	919.80 \$
3	8187	Therrien Couture Jolicoeur - Mises en demeure pour salubrité (5)	1 380.57 \$
4	8187	Therrien Couture Jolicoeur - Hôtel Traversy	2 783.75 \$
5	8188	Centre de services scolaire de la Riveraine - Commandite, agenda scolaire	50.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 621.62 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de mai 2021	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de mars-avril 2021	120.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire des mois de janv. Fév. Mars - Avril 2021	200.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			327.00 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de avril 2021	1 360.18 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 26 avril 2021	6 211.19 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mai 2021	9 330.15 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mai 2021	3 695.90 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mai 2021	3 507.52 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de mai 2021	18.34 \$
7		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, GFL env. conteneur Matrec	853.17 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			25 016.69 \$

Fournisseurs 2021

1	8189	Buropro Citation - Photocopies du mois de mai 2021	177.94 \$
2	8190	Comité des Loisirs Saint-François-Du-Lac - Cotisation camp de jour 2021	9 500.00 \$
3	8191	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de mai 2021	246.52 \$
4	8192	Entreprises M& G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois de mai 2021	402.60 \$
5	8193	Excavation des Iles inc. - Installation des Bouées	5 748.75 \$
6	8194	Fond d'information sur le territoire - Avis de mutation d'avril 2021	45.00 \$
7	8195	Richard Fontaine - Service rendu patinoire	1 200.00 \$
8	8196	Groupe Infoplus - Divers clés USB	148.25 \$
9	8197	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Réparation chauffage et lumière garage et soccer	728.12 \$
10	8198	Lettrage Griffon - Vignettes de stationnement bord de l'eau	781.83 \$
11	8199	Martech - Panneau de signalisation (Conduisons avec amours, flânage parc)	165.56 \$
12	8200	Mégaburo - Diverses grandeurs de papier, surligneurs, renfort de papier	159.99 \$
13	8201	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 2/4 vers. Arrosage de mouches noires	21 225.81 \$
14	8202	Normand Bardier - Descente de quais avec chaloupe	632.36 \$
15	8203/8204	Patrick Morin - Clé toilette, vanne à bille, tires-fond, peinture aérosol, pinceau ...	484.59 \$
16	8205	Postes Canada - Communiqué pour purges, Pierreponts	340.54 \$
17	8206	Sanixel - Sac de déchets extra fort, Gants nitriles bleus	313.31 \$
18	8207	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau mai 2021, immobilisations	22 082.37 \$
19	8208	R.G.M.R Bas Saint-François - 6/12 versement quote-part 2021	19 464.38 \$
20	8209	Régie d'incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 38 rang du Petit-Bois	1 197.12 \$
21	8210	RTL Excavation inc. - Entrée d'eau Ferme Jean-Yves Gamelin	316.18 \$
22	8211	Métro Rouillard & Frère - Bouteille d'eau garage	5.99 \$
23	8212	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires professionnels Hôtel Traversy	2 352.41 \$
24	8213	CDEDQ Compteur d'eau du QC. - 2 compteurs 1" Ultrason	1 011.78 \$
25	8214	ADN Communication - Alertes municipales mai 2021	52.66 \$
26	8215	Côté Fleury - Opérateur de porte	3 408.10 \$
27	8216	Hébergement Web Canada - Renouvellement domaine pierreville.ca	16.09 \$
28	8217	Gauthier Julie - Subvention Baseball (Adrian-Manuel-Paulino Gauthier)	65.00 \$
Sous-total des factures à payer			92 273.25 \$

Total des factures du mois	138 238.56 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

LÉGISLATION

05. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 221-2021 règlement modifiant le règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle relativement au projet de loi 67

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 212-2020 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 4 novembre 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un

contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

2021-06-206

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 221-2021 modifiant le règlement 212-2020 sur la gestion contractuelle relativement au projet de Loi 67.

06. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 223-2021 règlement modifiant le règlement no. 214-2020 afin d'ajouter la location du lot no. 5 743 790

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021 a été adopté par la Municipalité le 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* : « toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification. » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la location du lot no. 5 743 790 afin de permettre aux résidents adjacents l'installation d'un quai et un accès à une parcelle de terrain sur le bord de l'eau, représentant la largeur de leur propriété ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

2021-06-207

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 223-2021 règlement modifiant le règlement no. 214-2020 afin d'ajouter la location du lot no. 5 743 790.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

07. PAIEMENT RETENUE DOSSIER GLISSEMENT DE TERRAIN – EXCAVATION TOURIGNY INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le cadre du projet de glissement de terrain sur le rang de l'Île sont terminés ;

CONSIDÉRANT QUE la retenue pour le 1^{er} glissement de terrain a été autorisé par monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération Québécoise des Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de verser la retenue au montant de 20 744,66 \$ taxes en sus à Excavation Tourigny inc. ;

2021-06-208

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue d'exécution à Excavation Tourigny inc. au montant de 20 744,66 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

08. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Autorisation de paiement de la facture

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2018-12-455* adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, se fait par le biais de deux versements par année ;

2021-06-209

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du deuxième versement pour l'année 2021 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de ± 2 575,60 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

VOIRIE MUNICIPALE

09. BALAYAGE DE RUES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-03-092* mandatait Les entreprises Clément Forcier afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits le 30 avril pour le secteur de Pierreville et le 1er mai pour le secteur Notre-Dame ;

2021-06-210

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 3 676,50 \$ (taxes en sus) à Les entreprises Clément Forcier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

10. DOS D'ÂNE PERMANENT – Chemin de la coulée et rue Thibault

CONSIDÉRANT QUE le dos d'âne installé sur le Chemin de la Coulée était temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE le dos d'âne permanent installé sur la rue Thibault n'est pas assez prononcé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ces deux dos d'âne au coût de 1 300 \$ chacun ;

2021-06-211

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 2 600 \$ (taxes en sus) à Groupe 132.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « AUTRES VOIRIE » 02 320 00 729

11. RAPIÉÇAGE DES RUES – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de donner le contrat de gré à gré à l'entreprise Groupe 132 inc. ;

2021-06-212

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage à effectuer

sur les routes appartenant à notre municipalité au coût de 305 \$/tonne métriques comparativement à 270 \$ la tonne métriques en 2020 ;

QUE ce paiement représente les travaux effectués au 9 juin 2021;

D'autoriser le paiement de la facture de ± 7 015 \$ taxes en sus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces travaux doivent être terminés avant juillet 2021 ;

QUE l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, a marqué au préalable les endroits à rapiéçer et qu'il a assuré la supervision de ces travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

12. ÉQUIPEMENTS RAYDAN – Autorisation de paiement perceuse Bosch

CONSIDÉRANT que les employés de voirie ont besoin régulièrement d'une perceuse pour différents travaux ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement n'avait pas été mentionné pour achat par le département Voirie dans les prévisions budgétaires 2021 ;

2021-06-213

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une perceuse BOSCH 11255VSR au coût de + 279,95 \$ (taxes incluses), tel que mentionné sur la soumission 01-2233-0 de Lou-tec ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « *Petits outils* » 02 320 00 643

HYGIÈNE DU MILIEU

13. REMBOURSEMENT FONDS ROULEMENT - VIREMENT AU FAG EOP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a acquis la propriété du 23, rue Poirier à Pierreville dans le secteur Notre-Dame, en vue d'y déplacer l'usine d'épuration des eaux usées de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2017-12-241 concernant l'achat dudit terrain qui mentionne une affectation de fonds de roulement de l'ordre de 100 000 \$, et ce, remboursable sur une période de 5 ans ;

2021-06-214 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser, pour une quatrième année, le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ par les contribuables du secteur Notre-Dame qui sont concernés dans le projet de l'usine d'épuration des eaux usées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement fonds de roulement » 02 610 00 001

14. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 16,75 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

2021-06-215 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 1 673,66 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

15. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement pour le partenariat du service des prises de sang

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-09-343 acceptait la modification à la cotisation annuelle de la Municipalité de Pierreville, et ce, conditionnellement à ce que les autres municipalités sollicitées participent au financement de la COOP pour le partenariat du service des prises de sang ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de la cotisation doit se faire en janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-216

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2022 à la Fondation santé du Bas-Saint-François une somme de 6 000 \$ relativement au partenariat du service des prises de sang.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970

16. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Service des prises de sang

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2021, les maires de la région du Bas-St-François se sont réunis afin d'offrir le service de prélèvement sanguins, et ce gratuitement à toute la population ;

ATTENDU QUE ce service est nécessaire et grandement apprécié par la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnaissantes envers le CIUSSS – MCQ de leur contribution à ce partenariat ;

ATTENDU QUE ce service est offert à raison de trois (3) matinées par semaine ;

ATTENDU QUE les délais actuels sont de plus d'un mois avant d'obtenir un rendez-vous ;

ATTENDU QUE trois (3) médecins et trois (3) super-infirmières ont débutés ou débiteront leur pratique d'ici la fin de l'année 2021 à la Coop de Santé ;

ATTENDU QUE la demande de prélèvement sanguins augmentera de façon exponentielle ;

ATTENDU QUE les municipalités concertent leur effort afin de diminuer les GES (gaz à effet de serre) annuellement ;

ATTENDU QUE le lieu le plus près se situe à 52 km aller-retour de la région ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac offre un local gratuitement et adapté pour toute la population du Bas-St-François ;

2021-06-217

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de la Coopérative de Santé Shooner-Jauvin auprès du CIUSSS-MCQ afin de conserver et d'augmenter les prélèvements sanguins à raison de cinq (5) matinées par semaine ; de demander au CIUSSS-MCQ de défrayer tous les frais pour ce service.

**17. MANDAT PIERRE PÉPIN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE –
Description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire vendre pour 1 \$ une partie du trottoir de la rue Georges (du coin Maurault à la fin de l'édifice de l'ancien Korvette) ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à cette vente, une description technique et un plan de cadastre est nécessaire puisque le trottoir a le même numéro de cadastre que la rue Georges et qu'un numéro distinct est requis ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour l'exécution de ces travaux sont de l'ordre de 800 \$ taxes en sus pour la description technique et de 1 400 \$ pour le plan de cadastre, prix confirmé par monsieur Pierre Pépin ;

2021-06-218

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Pierre Pépin, arpenteurs géomètre afin de procéder à la description technique au coût de 800 \$ taxes en sus et au plan de cadastre au coût de 1 400 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « HONORAIRES PROFESSIONNELS – Services » 02 610 00 412

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no 222-2021 modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin d'interdire les maisons mobiles dans les différentes zones de la Municipalité à l'exception des zones agricoles

L'adoption de ce règlement est reportée à une prochaine séance du conseil.

19. AVIS DE MOTION – Règlement 224-2021 modifiant le coût des permis de rénovation

2021-06-219

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jimmy Descôteaux lors d'une prochaine séance sera adopté le *règlement no. 224-2021, règlement modifiant le règlement administratif no. 162-2017 ;*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

20. SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION À INTERVENIR AVEC AGRI-SIDMA INC. RELATIVEMENT AU LOT 5 744 512, AU LOT 5 744 518, AU LOT 5 744 519, AU LOT 5 744 521 ET AU LOT 5744 523 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE NICOLET ÉTANT UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC ABANDONNÉ ET CÉDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ AU TERME DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-04-067 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREVILLE, EN DATE DU DIX AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale a permis à la municipalité de constater que plusieurs lisières de terrain qui représentent d'ancienne assiette de chemins désaffectés sont toujours présents sur les cadastres ;

CONSIDÉRANT la résolution no 2017-04-067 qui mentionne qu'il y a lieu de fermer ou d'abolir plusieurs chemins publics désaffectés et de céder aux différents propriétaires qui occupent depuis de nombreuses années ces lisières de terrain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire céder gratuitement aux différents propriétaires qui occupent lesdits chemins publics désaffectés depuis de nombreuses années ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-220

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU À L'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse par intérim soit Mme Ginette Nadeau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Lyne Boisvert, CPA-CGA à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville, un acte de cession, sans aucune considération à intervenir avec Agri Sidma Inc. relativement au lot 5 744 512, au lot 5 744 518, au lot 5 744 519 au lot 5 744 521 et au lot 5 744 523 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet

21. SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION À INTERVENIR AVEC MATHIEU LEFEBVRE RELATIVEMENT AU LOT 5 744 516 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE NICOLET ÉTANT UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC ABANDONNÉ ET CÉDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ AU TERME DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-04-067 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREVILLE, EN DATE DU DIX AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale a permis à la municipalité de constater que plusieurs lisières de terrain qui représentent d'ancienne assiette de chemins désaffectés sont toujours présents sur les cadastres ;

CONSIDÉRANT la résolution no 2017-04-067 qui mentionne qu'il y a lieu de fermer ou d'abolir plusieurs chemins publics désaffectés et de céder aux différents propriétaires qui occupent depuis de nombreuses années ces lisières de terrain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire céder gratuitement aux différents propriétaires qui occupent lesdits chemins publics désaffectés depuis de nombreuses années ;

2021-06-221

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU À L'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse par intérim soit Mme Ginette Nadeau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Lyne Boisvert, CPA-CGA à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville, un acte de cession, sans aucune considération à intervenir avec Mathieu Lefebvre relativement au lot 5 744 516 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet.

**22. RÉOLUTION D'INTENTION – Aide financière à l'entreprise
Métro Rouillard et Frères inc.**

CONSIDÉRANT QU'un projet d'agrandissement du stationnement de l'entreprise Métro Rouillard et Frères inc., qui sera situé à l'endroit du 24-30, rue Georges, est actuellement en voie d'être concrétisé sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la démolition d'un immeuble à logement afin de procéder à l'agrandissement des aires de stationnement sur la rue Georges et leur aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement sera ouvert gratuitement à l'endroit du 24-30 rue Georges au public en général et pourra contenir entre 30 et 40 nouvelles places, selon monsieur Guillaume Rouillard ;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement comblera un besoin sur le territoire de la Municipalité puisque les places de stationnement sont actuellement insuffisantes pour les citoyens qui souhaitent fréquenter les commerces de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la pharmacie a acceptée d'appuyer financièrement le projet de l'entreprise et de verser une somme de 35 000 \$, plus une partie de terrain, pour favoriser la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville accepte d'accorder une aide financière pour la réalisation d'un projet de démolition d'un bâtiment et l'agrandissement du stationnement de l'entreprise Métro Rouillard et Frères inc., situé à l'endroit du 24-30, rue Georges, lequel sera accessible au public en général ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-222

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents Que ce conseil s'engage à verser à l'entreprise Métro Rouillard et Frères inc. une aide financière aux conditions suivantes :

1. L'entreprise doit procéder à la démolition de l'immeuble à logement situé au 24-30 rue Georges à Pierreville, et à l'agrandissement du stationnement situé à l'endroit du 24-30, rue Georges, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

2. L'entreprise doit permettre l'utilisation de ce stationnement au public en général, en tout temps, et ce à titre gratuit ;
3. Le montant de l'aide financière accordée est fixé à 84 000 \$ totale et finale, à savoir un montant de 14 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2021 à 2026 ;
4. Le montant accordé pour l'exercice financier de 2021 sera versé avant le 1er novembre 2021, à la condition qu'à cette date, les travaux de démolition de l'immeuble à logements et les travaux d'agrandissement des aires de stationnement sur la rue Georges aient fait l'objet d'un permis et que ces travaux soient débutés ;
5. Le montant à être versé pour chacun des exercices financiers 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 sera versé le 1^{er} novembre de chaque année à la condition que l'entreprise ait payée toutes les taxes foncières dues à la Municipalité ;
6. L'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise maintienne ses activités sur le territoire de la Municipalité pendant toute la durée des versements ;
7. Advenant que l'entreprise Métro Rouillard et Frères inc. décidait de cesser l'exploitation de l'entreprise avant l'expiration de cette période de six (6) ans, la Municipalité n'aura pas à verser l'aide financière pour les années subséquentes et l'entreprise devra rembourser à la Municipalité le montant de l'aide financière accordée (remboursement total).

QUE la mairesse par intérim et la directrice générale sont autorisées à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution lorsque toutes les conditions qui y sont prévues auront été réalisées.

23. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement des honoraires des procureurs de la Municipalité au 28 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE dans de le cadre des procédures judiciaires concernant le dossier de la sécurité du bâtiment de l'hôtel Traversy, la Municipalité doit procéder au paiement des honoraires de ses procureurs pour le suivi des procédures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facturation pour les services professionnels rendus jusqu'au 28 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-223

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, autoriser le paiement de la facture pour les honoraires judiciaires des procureurs de la Municipalité, soit la firme Therrien Couture Jolicoeur SENCRL au montant de ± 2 073,50 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Dossier- Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

**24. ABROGATION RÉOLUTION NUMÉRO 2020-04-271 -
PARC INDUSTRIEL – Mandater les signataires pour une
entente entre monsieur Stéphane Allard et la Municipalité de
Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 745 061 qui est adjacent à celui dont monsieur Stéphane Allard désire faire l'acquisition soit le lot 5 745 062, appartient à son frère Sylvain Allard ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Allard désire donner priorité à son frère Sylvain pour l'acquisition dudit lot d'une superficie de ± 74 459,20 pieds carrés, au même coût qu'entendu, soit de 0,55 \$ du pied carré taxes en sus ;

2021-06-224

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2020-04-271.

**25. PARC INDUSTRIEL – Mandater les signataires pour une
entente entre monsieur Sylvain Allard et la Municipalité de
Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Allard désire céder sa priorité d'achat du dernier terrain à vendre dans le parc industriel à son frère Sylvain Allard ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Allard a manifesté l'intérêt de de porter acquéreur du terrain no 5 745 062 d'une superficie de ± 74 459,20 pieds carrés, au coût de 0,55 \$ du pied carré ;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Municipalité de Pierreville et monsieur Allard doit être signée afin d'établir les modalités de la vente ;

2021-06-225

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents dans le but éventuel de vendre ledit terrain.

**26. ABROGATION RÉOLUTION NO 2021-05-194 –
Prolongation de délai de construction dans le parc industriel
pour l'entreprise TCF Express, matricule 5905 63 6419**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution no 2021-05-194 pour la prolongation de délai de construction dans le parc industriel pour l'entreprise TCF Express matricule 5905 63 6419 ;

2021-06-226

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no 2021-05-194.

**27. PARC INDUSTRIEL – Prolongation de délai de construction –
Entreprise TCF Express dans le parc industriel Matricule 5905
63 6419**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de l'entreprise TCF Express, propriétaire du matricule 5905 63 6419, situé dans le parc industriel de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot a été acheté à la Municipalité le 5 juillet 2018 par ladite entreprise ;

CONSIDÉRANT QU'il est fait mention à l'acte de vente que l'acquéreur devra construire sur ledit lot, dans un délai de trois (3) ans à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment conforme au règlement de construction de la Municipalité d'une superficie de huit mille pieds carrés (8000 pi²) ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a toujours pas de construction d'entamée sur ledit lot, et que le délai arrivera à échéance le 5 juillet 2021, selon l'acte de vente ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise TCF Express demande un délai supplémentaire, car la pandémie leur a causé plusieurs problèmes, comme la rareté des matériaux ainsi que la disponibilité des entrepreneurs ;

2021-06-227

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande de l'entreprise TCF Express, et de lui donner une prolongation de 20 mois pour la construction d'un bâtiment de 8 000 pi², tel qu'exiger dans l'acte de vente signé le 5 juillet 2018, soit jusqu'au 5 mai 2023 ;

QUE ce délai est conditionnel à la signature d'un nouveau contrat notarié afin d'y inclure cette modification, ainsi que les clauses suivantes :

- À défaut d'avoir procédé à la construction, sur l'immeuble objet des présentes d'un bâtiment, tel que mentionné précédemment, dans les délais impartis, la Municipalité aura le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble en remboursant à l'entreprise TCF Express le prix de vente payé par ce dernier. Toutes améliorations faites à l'immeuble objet des présentes appartiendront comme autres dommages liquidés au vendeur ;
- L'entreprise TCF Express pourra, durant ce délai supplémentaire, procéder à la revente dudit immeuble, et ce, même si un bâtiment y est érigé, afin d'éviter que de la spéculation soit faite.

DE MANDATER Me Claire Laforce, notaire afin de procéder à la préparation dudit contrat notarié, incluant les clauses mentionnées précédemment.

QUE les frais notariés seront assumés en partie égale entre la Municipalité de Pierreville et TCF Express.

D'AUTORISER la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Boisvert,

CPA-CGA à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents concernant ladite résolution.

28. AUTORISATION PAIEMENT MATREC GFL Environnement inc. - transport matériaux secs propriétaire matricule 5307 91 2875 du chemin Niquet

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure avait été envoyé au propriétaire matricule 5307 91 2875 du chemin Niquet ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait pris la décision d'effectuer le ménage du terrain et d'en payer la facture ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà payé à la séance de mai une somme de 1 538,68 \$ taxes en sus (résolution 2021-05-93) ;

CONSIDÉRANT que le service Matrec GFL Environnement inc. nous a fait parvenir une nouvelle facture datée du 29 mai 2021 pour .88 de tonnes métriques de matériaux secs pour un total de 58,80 \$ taxes en sus.

2021-06-228

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de payer la balance restante finale au montant de 58,80 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « MATÉRIAUX SECS – LOCATION D'UN CONTENEUR » 02 453 00 519

29. DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA TOPONYMIE - nom de rue Plamondon – toponymie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une nouvelle rue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de lui donner un nom et de l'officialiser ;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine les propriétaires de cette parcelle de terrain furent la famille Plamondon de père en fils ;

2021-06-229

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de donner comme nom à cette rue, le nom de « Plamondon ».

30. DOSSIER JOANIE CHAMPAGNE – demande d'aide financière haie de cèdres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait la construction d'un parc derrière la propriété du 96, rue Alice à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE souvent les objets lancés par les jeunes qui s'y amusent, tombent dans la cour de Madame Champagne ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Champagne a fait l'achat et l'installation d'une haie de cèdres afin de régler le problème ;

CONSIDÉRANT que cette haie sera installée dorénavant entièrement sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Champagne demande l'aide financière à la Municipalité pour défrayer les coûts engagés ;

2021-06-230

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accorde à Madame Champagne un montant de 1 770,62 \$ pour l'achat de sa haie.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « AUTRES DIVERS – PARCS » 02 701 50 690

LOISIRS ET CULTURE

31. RAMPE DE MISE À L'EAU – Embauche d'un surveillant

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement municipal no. 164-2017, concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau, il est obligatoire pour les usagers de la rampe de mise à l'eau d'avoir une vignette de stationnement ;

CONSIDÉRANT QU'il est important qu'une personne soit responsable du maintien de l'ordre et de la surveillance près des rampes de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philip Doucet de Pierreville accepte le poste de surveillant pour la rampe de mise à l'eau pour la saison estivale 2021 ;

2021-06-231

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher monsieur Philip Doucet à raison de 16 \$/heure, durant 40 jours à raison de 5 heures par jour les samedis et dimanches de 9h30 à 14h30 afin de procéder à la vente et à la surveillance du système de vignette instauré par la municipalité ;

QUE lors de températures pluvieuses, il est évident que nous n'aurons pas besoin des services du surveillant pour le bord de l'eau ;

QUE monsieur Doucet sera présent durant les vacances de la construction, du 18 au 31 juillet 2021, selon l'achalandage ainsi que les jours fériés (24 juin, 1^{er} juillet, 6 septembre);

QUE la municipalité fournisse à monsieur Doucet tout le matériel nécessaire de protection, soit masques et gants, si nécessaire selon ces demandes ;

QUE la municipalité fournisse aussi l'équipement nécessaire afin qu'il n'y ait pas de manipulation d'argent, conformément aux demandes de monsieur Doucet ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SALAIRE – RESPONSABLE VIGNETTES » 02 701 41 144

32. OPÉRATEUR DE PORTE CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement Côté Fleury

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu l'ajout de deux opérateurs de porte ainsi que toute la quincaillerie relative à ces opérateurs de portes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu l'achat du contrôle d'accès pour la barrière au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu le remplacement de 3 barres paniques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais d'installation et de déplacement du fournisseur et ce à plusieurs reprises ;

2021-06-232

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 13 641,92 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CÔTÉ FLEURY ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Clés et logiciel » 03 310 00 021

33. AUTORISER D'ACHAT ET DE PAIEMENT – Cuisinière salle des six

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation ont été effectués à la salle des six ;

CONSIDÉRANT que Mme Ginette Nadeau mairesse par intérim a déjà acheté une cuisinière pour ce local chez Les Spécialistes de l'électroménager, soit le modèle Amana en stainless avec plaque chauffante, et ce pour remplacer l'ancienne cuisinière, au coût de 775 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE cet électroménager nous sera livré le 30 juin 2021 et que le conseil doit entériner la dépense effectuée par Madame Nadeau le 11 juin 2021 et en acquitté le coût ;

2021-06-233

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de défrayer la facture no 541804 pour cette acquisition pour la salle des six.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « PROJETS DIVERS – AUTRES » 03 310 00 006

34. LIGUE DE SOCCER 2021 – Inscription à la ligue – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE les activités des équipes de soccer de Pierreville sont commencées ;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de Pierreville doivent s'inscrire à la ligue de soccer pour les joutes 2021 entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 39 inscriptions de joueurs et joueuses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a droit à un crédit de 14 \$ pour des inscriptions payées en trop à la saison 2020 ;

2021-06-234

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à messieurs David Richard, Marco Beaudry et Mme Danielle Laramée la somme de 499,00 \$ se détaillant ainsi :

- 39 inscriptions à 7 \$ pour la somme de 273 \$
- Plus 240 \$ pour la catégorie Bantam
- Moins un crédit de 14 \$

QUE le chèque sera posté à M. David Richard.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

35. COMITÉ DE SOCCER – Autorisation de paiement des différentes demandes

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de la gestion des équipes de soccer de la Municipalité ont fait l'achat de sifflets (7) au coût de 27,94 \$, 1 tableau coach au coût de 22,39 \$, ballons (2) au coût de 415,95 \$, ballons (4) au coût de 143,96 \$ chacun et de gilets (2) au coût de 63,98 \$;

2021-06-235

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Descôteaux
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de ± 775,21 \$ taxes incluses afin de payer les demandes du comité responsable du soccer de la Municipalité précédemment mentionnées.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

36. FÊTE NATIONALE – Services techniques SPEC-TECH – Autorisation de signature et de paiement

CONSIDÉRANT QUE pour le spectacle de la Fête nationale, le Comité des loisirs de Pierreville fera appel aux services techniques et pyrotechniques de l'entreprise SPECT-TECH ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail demande une spécialisation professionnelle et que nous nous devons d'engager des professionnels de la pyrotechnie et de la sonorisation afin d'offrir aux festivaliers une fête réussie ;

2021-06-236

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de l'entreprise SPEC-TECH pour un artificier professionnel de la pyrotechnie et de la sonorisation, et les feux d'artifice pour une somme de 3 000 \$ (taxes en sus), payable immédiatement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990*

37. PUBLICITÉ JOURNAL L'ANNONCEUR – Fête de la Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE pour les festivités de la Fête nationale, la Municipalité désire publier, dans le journal L'Annonceur, une publicité offrant ses meilleurs souhaits à la population ;

2021-06-237

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publicité dans le journal L'Annonceur au coût de ± 285 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

38. CHEVALIERS DE COLOMB - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Chevaliers de Colomb éprouve, depuis la pandémie, certaines difficultés financières suite à la diminution de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit continuer à assumer ses obligations ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-238

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à l'organisme Les Chevaliers de Colomb une aide financière de 2 500 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SUBVENTION DIVERS ORGANISMES » 02 701 90 990

39. FADOQ – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-239

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 2 500 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2021, conditionnelle à ce que celle-ci nous présente leurs états financiers.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ. » 02 701 93 990

40. ACQUISITION DE TERRAIN BORD DE L'EAU – Changement de notaire - mandat

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-11-405 mandatait Maître Claire Laforce, notaire, pour la préparation du contrat d'achat du lot 5 745 014 à la Fabrique Marguerite-d'Youville au coût de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Maître Laforce s'est désistée de ce dossier pour des raisons personnelles ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution autorisait Monsieur Éric Descheneaux, au moment de ladite résolution, à signer les documents nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-240

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater Maître Janie Dauphinais afin de compléter le dossier pour procéder à l'acquisition du lot no 5 745 014 appartenant à la Fabrique d'Youville ;

D'AUTORISER la mairesse Madame Ginette Nadeau, à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville tous les documents permettant l'achat dudit terrain ;

41. REMERCIEMENT MÉTRO ROUILLARD ET FRÈRES - Parasols bord de l'eau

CONSIDÉRANT QUE nos parasols installés au bord de l'eau sont endommagés ;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre Madame Ginette Nadeau mairesse par intérim et Monsieur Guillaume Rouillard de Métro Rouillard & Frères inc. à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guillaume Rouillard est prêt à commanditer 5 parasols ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-241

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette commandite et de le remercier pour ce don de 5 parasols à la municipalité.

42. AUTORISATION DE PAIEMENT – Doucet Turcotte, architecte carnet santé

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 mai 2021 des analyses en fonction des dossiers ont été réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des tableaux pour les percements nécessaires ont été fournis à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-242

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Il est résolu à l'unanimité de payer la facture des honoraires soit 6 heures au taux horaire de 100 \$ pour un total de 600 \$ plus taxes en sus pour l'analyse de cette situation et pour les relevés du centre communautaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TRAVAUX RÉNOVATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE » 03 310 00 014

43. AJOUT ASSURANCE-RESPONSABILITÉ – SKATE PARC SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va transférer ses modules de skate-parc sur la patinoire du secteur Notre-Dame pour permettre aux jeunes du milieu de s'amuser ;

CONSIDÉRANT QU'une assurance-responsabilité civile au coût de 1 000 \$ et pour feu, vol et vandalisme est nécessaire, au coût de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2021-06-243

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jimmy Descôteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'ajouter une assurance-

responsabilité, feu, vol et vandalisme pour le Skate-parc qui sera installé sur la patinoire du secteur Notre-Dame, au coût de 1 000 \$ pour la responsabilité civile et 200 \$ pour feu, vol et vandalisme.

44. AFFAIRES DIVERSES

45. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 2021
2. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Rapport des matières résiduelles mois de mai 2021
3. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Rapport de la récupération mois de mai 2021
4. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Rapport compost mois de mai 2021
5. Lettre de remerciement aux membres du conseil du Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre

46. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

47. PÉRIODE DE QUESTIONS

48. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-06-244

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h53.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière